



Numéro de l'acte	2017-61-FINKL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.10

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

QUESTION N°2017-61

FINANCES : Autorisation de programme et crédits de paiement - Plan de gestion des étangs de Malhôte et Beauséjour - Bilan annuel d'exécution

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Par délibération n°2012-146 en date du 8 octobre 2012, la commune a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par autorisation de programme (AP) et crédit de paiement (CP).

Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices 2013, 2014, 2015 et 2016 au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation du plan de gestion et les subventions attendues sur ce projet, il a été décidé par délibération n°2012-176 du 4 décembre 2012 de mettre en œuvre une AP pour ce projet.

Lors de l'instauration de cette AP, le montant prévisionnel de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) s'établissait à 800 000 € HT de 2013 à 2015, soit 956 800 € TTC.

La participation attendue des cofinanceurs s'établissait comme suit (sur le montant HT) :

- FEDER : 107 000 €
- Région : 88 000 €
- Région (au titre de la programmation pays) : 205 000 €
- Agence de l'eau : 190 000 €
- Participation communale : 210 000 € (+ 156 800 € au titre de la TVA qui sera récupérée en n+1 au titre du FCTVA)

La fiche ci-annexée fait apparaître la totalité de l'opération, ses financements, et l'historique des réalisations comptables.

Avancement de la démarche

Les marchés de travaux ont été attribués en juillet 2013, mais n'ont pas connu de début d'exécution en 2013 (en dehors du fauchage des étangs qui a été réalisé en septembre). En

2014 et 2015, l'ensemble des travaux ont été réalisés. Une seule situation de marché restait à régulariser en 2016 pour un montant trop versé de 570.37 €.

Actualisation des montants de l'AP/CP

Le montant de l'APCP définitif (travaux et maîtrise d'œuvre) s'établit à 527 817 € TTC de 2013 à 2016 pour la partie investissement.

La valorisation de la main d'œuvre des services de la Ville concernant l'entretien (travaux en régie et imputation en section de fonctionnement) n'est quant à elle, pas valorisée dans l'APCP.

Le faucardage et le transport de l'éloquée qui correspondent à des dépenses de fonctionnement ne sont également pas reprises dans la valorisation globale de l'APCP.

Ces deux éléments d'entretien font l'objet d'un subventionnement de l'agence de l'eau qui n'est pas repris non plus dans la valorisation de l'APCP.

Les crédits de paiement correspondant à l'investissement sont repris dans la fiche ci-annexée.

Les participations des cofinanceurs s'établissent comme suit au vu des travaux réalisés :

- FEDER : 35 894 €
- Région : 234 073 €
- Agence de l'eau : 92 276 € (non compris les 39 600€ représentant l'entretien)
- Fédération Départementale de l'Energie : 7000 €
- Participation communale sur la part investissement : 157 437 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- de modifier les autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement pour tenir compte de l'état d'avancement du projet selon le tableau ci-dessus et la fiche annexée,
- d'autoriser Madame le Maire à l'exécution de ces programmes ajustés des modifications présentées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 11 Avril 2017



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

.....
VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017**

Affiché le 12 Avril 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le onze avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 05 avril 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :

Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
François FRADIN ayant donné pouvoir à Sophie LEBRIEZ
Alain RICOUART ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY
Corinne REANT ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Absent non excusé :

Roxanne VASSEUR PEPE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.